

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fortex

EU3177

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 878/2020)

Date de préparation 27-févr.-2014

Date de révision :
27-août-2024

Numéro de révision: 3.4

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Fortex
UFI: 46G0-Q0Q8-W00H-WT06

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bain de trayons
Utilisations déconseillées Réservez aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	France: DeLaval
Industriepark-Drongen 10	Omega Parc Bat. 5
Gent	3 Bd Jean Moulin - CS40504
Belgium	78997 Elancourt
Tel. +32 9 280 91 21	France
Email MSDS.EU@delaval.com	Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg: par+ 352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 3. (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Mentions de dangerH412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208 - Contient de l'iodate de sodium . Peut produire une réaction allergique**Conseils de prudence**P102 - Tenir hors de portée des enfants
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P501 - Éliminer le contenu/le récipient comme déchet spécial. Le récipient vide doit être éliminé avec les déchets urbains**2.3. Autres dangers**

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) ($\geq 0.1\%$)
 Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) ($\geq 0.1\%$)
 Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification CLP	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (aigu)	Facteur M (chronique)	Numéro d'enregistrement REACH
Iodate de sodium 7681-55-2	231-672-5	< 1	Ox. sol. 2(H272) Acute Tox. 4 (H302) Skin sens. 1 (H317) Skin irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	01-2120771044-60
Iode 7553-56-2	231-442-4	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400)	-	1	-	01-2119485285-30

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	CL50 par inhalation
Iodate de sodium 7681-55-2	505 mg/kg (mice)	> 2000 mg/kg	Aucune donnée disponible
Iode 7553-56-2	315 mg/kg (rat)	1425 mg/kg (rabbit)	4,588 mg/L 4h D/M (rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mice (Souris)

Informations supplémentaires

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0.1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Contact oculaire	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent et / ou si de grandes quantités ont été ingérées. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection et précautions pour les pompiers Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations
Conseils à destination des secouristes.	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Scénario d'exposition** Sans objet**Autres recommandations** Sans objet**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	UE	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	2 mg/m ³ (8hours) (M)	TWA: 2.0 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Glycérine 56-81-5			10 mg/m ³ (nevel)		GVI: 10 mg/m ³
Chlorure de potassium 7447-40-7				TWA: 5.0 mg/m ³	
Iode 7553-56-2		Skin STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 ppm TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m ³	Korte termijn: 0.1 ppm (1 mg/m ³)	TWA: 3.0 mg/m ³	KGVI = 0,1 ppm (1,1 mg/m ³)
Éthanol 64-17-5		STEL: 2000 ppm STEL: 3800 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	1000 ppm (1970 mg/m ³)	TWA: 1000 mg/m ³	GVI: 1000ppm GVI: 1900 mg/m ³
Nom chimique	Danemark	Estonie	Finlande	France	Allemagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	HTP: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	
Glycérine 56-81-5		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Peak: 400 mg/m ³
Iode 7553-56-2	Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m ³	STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m ³	STEL: 0.1 ppm STEL: 1.1 mg/m ³ Skin	STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m ³	
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³	HTP: 1000 ppm HTP: 1900 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1300 ppm HTP kattoarvo: 2500 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie	Lettonie	Lituanie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		AER: 0.5 mg/m ³ (8st.)AER: Arodaekspozīcijasrobe žvērtības	Ceiling: 2 mg/m ³
Chlorure de potassium 7447-40-7				AER: 5 mg/m ³ (8 st.) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtības	TWA: 5 mg/m ³
Iode 7553-56-2	ÁK-érték: 1 mg/m ³ (0.1 ppm) CK-érték: 1 mg/m ³ (0.1 ppm)	TWA: 0.01 ppm TWA: 0.01 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm		AER (8h): 1 mg/m ³	Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m ³
Éthanol 64-17-5	Ák-érték: 1900 mg/m ³ (1000 ppm) CK-érték: 3800 mg/m ³ (2000 ppm)	STEL: 1000 ppm		AER: 1000 mg/m ³ (8 st.) AER: Aroda ekspozīcijas robežvērtības	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³
Nom chimique	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Espagne
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³ NDSP - nie okrešlono Metodaoznaczenia:PN -Z-04435:2011PiMOŚP	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³

			2002, nr 1(59)		
Glycérine 56-81-5	10 mg/m ³ (TGG - 8u)		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Iode 7553-56-2		Ceiling: 0.1 ppm Ceiling: 1 mg/m ³	NDSch: 1 mg/m ³ NDS: 0.5 mg/m ³	STEL: 0.1 ppm	STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.01 ppm TWA: 0.1 mg/m ³
Éthanol 64-17-5	Skin STEL: 1900 mg/m ³ (15 min) TWA: 260 mg/m ³ (8h)	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Union européenne	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 2mg/m ³ STV: 5mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³		
Glycérine 56-81-5		MAK: 50 mg/m ³ KZGW: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³		
Iode 7553-56-2	KGV: 0.1 ppm (1 mg/m ³)	Skin STEL: 0.1 ppm STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 ppm TWA: 1 mg/m ³	STEL: 0.1 ppm STEL: 1.1 mg/m ³		
Éthanol 64-17-5	LLV: 500 ppm LLV: 1000 mg/m ³ STV: 1000 ppm STV: 1900 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Vêtements à manches longues.

Protection des mains

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:

Caoutchouc nitrile Gants imperméables CE - Category III

Norm: EN374-1:2016

Épaisseur des gants 0,11 / 0,10mm

Délai de rupture > 8H

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Marron

Odeur

Aucune information disponible

Seuil olfactif

Aucune information disponible

PropriétéValeurs**Point/intervalle de fusion**

Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité:

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible

Température de décomposition

Aucune donnée disponible

pH

5.3

Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Sans objet

9.2. Autres informations

Viscosité	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	1.069 g/ml (20°C)

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Inhalation	Aucune information disponible.
Contact oculaire	Aucune information disponible.
Contact avec la peau	OECD 402.: Non classé.
Ingestion	OECD 423.: Non classé.

DL50 orale	> 2000 mg/kg; (OECD 423)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg; (OECD 402)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Iodate de sodium	505 mg/kg (mice)	> 2000 mg/kg	-
Iode	315 mg/Kg (rat)	1425 mg/kg (rabbit)	4,588 mg/L 4h D/M (rat)

Rat (rat) Rabbit (lapin) Mice (Souris)

Corrosion/irritation cutanée	OECD 404.: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	OECD 405.: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	OECD 406.: Non classé. Contient de l'iodate de sodium. Peut déclencher une réaction allergique.
Mutagénicité sur les cellules	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

germinales**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**11.2.2. Autres informations**

Aucun(e)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Effets d'écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Iode	EC = 0.13 mg/L	LC50 (96 h) 0.53 mg/L		LC50 (48 h) 0.16 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennesCe produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé ($\geq 0.1\%$).**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus / produits non utilisés**

L'emballage/récipient partiellement vide doit être éliminé(e) comme déchet spécial.

Emballages contaminés

L'emballage / récipient partiellement vide doit être éliminé(e) comme déchet spécial. L'emballage / récipient vide doit être éliminé(e) avec les déchets urbains.

No de déchet suivant le CED

Déchets de résidus / produits non utilisés 02 01 09 / Emballages contaminés 15 01 02

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations de l'UE

Reg.1907/2006 (REACH)
 Reg. 878/2020 amending REACH Annex II
 Reg.1272/2008 on classification, packaging and labeling of substances and mixtures
 Reg. 528/2012 (biocidal products)
 Dir. 2000/39/CE (OEL)
 Reg. 649/2012/CE (PIC)

Inventaires internationaux

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H312 - Nocif par contact cutané
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les reins/le foie/les yeux/le cerveau/l'appareil respiratoire/le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende des abréviations et des acronymes

LC50: Lethal concentration to 50 % of a test population
EC50: Half maximal effective concentration
Acute tox : Acute toxicity
Skin Irrit. : Skin irritation
Eye Irrit. : Eye irritation
Skin Sens. - Skin sensitisation
STOT SE - Specific target organ toxicity - Single Exposure
STOT RE - Specific target organ toxicity - Repeated Exposure
Aquatic Acute - Aquatic Acute Toxicity
Ox. Sol. - Oxidising Solids

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification des risques pour la santé humaine, physiques et chimiques et des dangers environnementaux a été dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 27-févr.-2014

Date de révision : 27-août-2024

Numéro de révision: 3.4

Remarque sur la révision:

Motif de la révision Section de mise à jour :

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité